

**Publication des décisions des États membres de délivrer ou de retirer les licences d'exploitation, conformément à l'article 13, paragraphe 4, du règlement (CEE) n° 2407/92 du Conseil concernant les licences des transporteurs aériens <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>**

(2006/C 46/05)

Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE

ESPAGNE

**Changement de nom du titulaire de la licence**

*Catégorie A: Licences d'exploitation délivrées aux transporteurs ne répondant pas aux critères prévus par l'article 5, paragraphe 7, point a), du règlement (CEE) n° 2407/92*

Nouveau nom	Adresse du transporteur aérien	Autorisé à effectuer le transport de	Décision en vigueur depuis
IBERTRANS AÉREA, S. L. — COMPAÑÍA AÉREA DE NAVEGACIÓN ALAIRE, S. L.	Calle Cinco Norte Parcela 1.4.B4 Aeropuerto Madrid-Barajas E-28042 Madrid	passagers, courrier, fret	20.12.2005

<sup>(1)</sup> JO L 240 du 24.8.1992, p. 1.

<sup>(2)</sup> Communiquées à la Commission européenne avant le 31.8.2005.